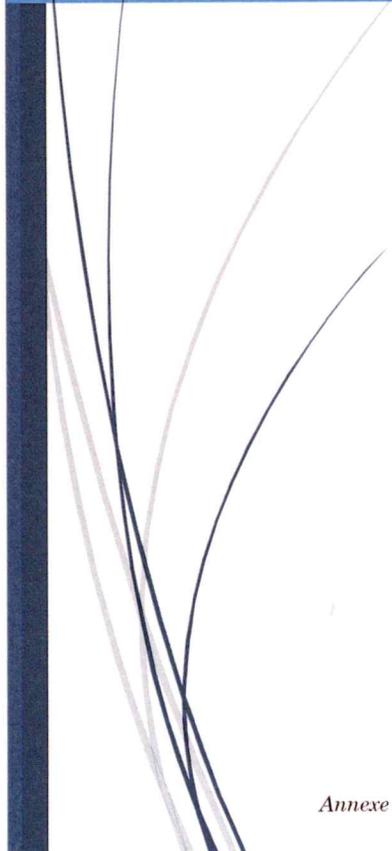




Année 2025

Rapport d'orientations budgétaires 2025





Rapport d'orientations budgétaires 2025

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'en sa qualité d'exécutif d'un EPCI, le Président du SIEA présente un rapport sur les orientations budgétaires et qu'un débat soit organisé en Comité Syndical dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il s'agit d'une étape essentielle permettant aux élus d'échanger sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif et permet de renforcer l'information des citoyens.

Le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comportant au moins une ville de plus de 3.500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, outre ces éléments, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit globalement faire état de l'exécution et de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes.

En outre, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il est proposé en annexe 1 du présent rapport d'orientations budgétaires 2025.

L'assemblée générale du 14 février 2025 est donc l'occasion de présenter l'ensemble de ces éléments et le débat qui sera instauré dans la foulée permettra ensuite d'affiner les budgets primitifs du SIEA qui seront soumis au vote de l'assemblée générale le 29 mars 2025.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique et le rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département et mis en ligne sur le site internet du SIEA après le débat.

Il est enfin précisé que ce budget primitif 2025 fera état, pour la seconde fois cette année, du passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 qui s'est substitué à l'instruction budgétaire et comptable M14 qui s'appliquait jusque-là au SIEA (budget principal et budget communication électronique).

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	6
1. Budget principal	12
1.1. Les ressources du budget principal	12
1.1.1. Les recettes de fonctionnement	12
1.1.2. Les recettes d'investissement	12
1.2. Les charges du budget principal	13
1.2.1. Les dépenses de fonctionnement	13
1.2.2. Les dépenses d'investissement	13
2. Budget annexe communication électronique	15
2.1. Les ressources du budget annexe « communication électronique »	15
2.1.1. Les recettes de fonctionnement	15
2.1.2. Les recettes d'investissement	15
2.2. Les charges du budget annexe « communication électronique »	15
2.2.1. Les dépenses de fonctionnement	15
2.2.2. Les dépenses d'investissement	15
3. Budget régie RESO-LIAin	17
3.1. Les ressources du budget RESO-LIAin	17
3.1.1. Les recettes de fonctionnement	17
3.1.2. Les recettes d'investissement	17
3.2. Les charges du budget RESO-LI@in	17
3.2.1. Les dépenses de fonctionnement	17
3.2.2. Les dépenses d'investissement	18
4. Budget annexe transition énergétique	19
4.1. Les ressources du budget Transition énergétique	19
4.1.1. Les recettes de fonctionnement	19
4.1.2. Les recettes d'investissement	19
4.2. Les dépenses du budget transition énergétique	19
4.2.1. Les dépenses de fonctionnement	19
4.2.2. Les dépenses d'investissement	19
5. Budget annexe prestation de service IRVE	20
5.1. Les ressources du budget prestation de service IRVE	20
4.1.1. Les recettes de fonctionnement	20
5.2. Les dépenses du budget prestation de service IRVE	20
4.2.1. Les dépenses de fonctionnement	20

6. Budget annexe prestation de service vidéoprotection	20
6.1. Les ressources du budget prestation de service vodéoprotection	20
6.1.1. Les recettes de fonctionnement	20
6.2. Les dépenses du budget prestation de service IRVE	20
6.2.1. Les dépenses de fonctionnement	20
7. Charges de personnel	21
7.1. Dépenses liées au personnel en 2024 :	21
7.2. Dépenses liées au personnel pour 2025 :	23
7.3. Le temps de travail et les avantages en nature :	26
8. Emprunts et dette	27
8.1 Dette actuelle – chiffres-clés	27
8.2 Répartition des risques	28
8.3 Profil de remboursement de la dette	29
Annexe 1 – Rapport sur le Développement Durable	30

PREAMBULE

Le SIEA regroupe les communes du département de l'Ain, en tout ou partie, selon les activités suivantes :

- **Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité**
 - Études et travaux d'électrification : amélioration esthétique, renforcement, sécurisation, extensions
 - Négociation et gestion du contrat de concession conclues avec ENEDIS, EDF et RSE
 - Contrôle du service public : service aux usagers
 - Suivi technique et financier du patrimoine, qualité de l'électricité, investissements et maintenance, solidarité et précarité
- **Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz**
 - Etude des demandes et besoins en nouvelles dessertes gazières
 - Négociation et gestion des contrats de concession conclus
 - Contrôle du service public : service aux usagers, suivi technique et financier du patrimoine, sécurité, investissements et maintenance, précarité
- **Système d'Information Géographique**
 - Mise à disposition de données cadastrales
 - Cartographie des réseaux, documents d'urbanisme, cimetière...
 - Mise à disposition d'outils cartographiques et métiers
 - Formation et assistance aux utilisateurs
 - Photos aériennes des PCRS
- **Très Haut Débit : Réseau Li@in**
 - Construction, exploitation, maintenance du réseau fibre optique jusqu'à l'abonné
- **Eclairage public**
 - Réalisation des travaux neufs et de rénovation, maîtrise d'ouvrage
 - Maintenance des équipements,
 - Conseil
- **Transition énergétique**
 - Audit énergétique, thermographie, conseils
 - Conseil en énergie partagé et coordination départementale de la loi de transition énergétique
 - Certificats d'Economies d'Energies
 - Achats groupés d'électricité et de gaz
 - Mise en œuvre des PCAET
- **Usages du numérique**
 - Coordination et animation du dispositif conseiller numérique
 - Participation à la mise en œuvre de la feuille de route numérique ensemble
 - Accompagnement du déploiement des réseaux de vidéo-protection
 - Déploiement d'un hyperviseur à l'échelle départemental
 - Expérimentation du déploiement d'objets connectés

Le SIEA gère 6 budgets :

- Le budget principal, retraçant les opérations relatives aux compétences historiques du SIEA en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ainsi que celles relatives aux compétences optionnelles, à l'exception de la compétence communication électronique, à savoir : gaz, éclairage public, système d'information géographique ;
- Le budget annexe transition énergétique dédiée à sa mise en œuvre ;
- Le budget annexe communication électronique dédié à la construction du réseau Li@in;
- Le budget de la Régie RESO-LIAin, en charge de l'exploitation du réseau de fibre optique et de sa commercialisation ;
- Le budget annexe prestations de service IRVE (nouveau budget) : prestations de services assurées par le SIEA pour les communes ;
- Le budget annexe prestations de service vidéoprotection (nouveau budget) : prestations de services assurées par le SIEA pour les communes.

INTRODUCTION

L'année 2024 aura été une nouvelle année intense.

➤ **En matière de communication électronique,**

On notera tout d'abord la poursuite du déploiement de la fibre optique dans le département à un rythme extrêmement soutenu. Ainsi, l'année 2025 devrait voir la fin du déploiement du réseau.

Aussi, au 31 décembre 2024, l'objectif fixé de 328 000 lignes déployées et raccordables a été dépassé puisque nous dénombrons 329 641 lignes avec un nombre d'abonnés qui s'élève à 160 300. L'année 2024 a vu le nombre d'abonnés croître de 42 900.

Face à cette très forte dynamique du déploiement, la commercialisation par les fournisseurs d'accès à internet a également connu une croissance importante et se poursuivra avec la même force en 2025.

Cette intensification perdurera en 2025 du fait notamment de la dynamique démographique du département. En effet, l'Ain fait partie des départements de France métropolitaine où la croissance de la population est la plus marquée essentiellement sur le Pays de Gex. A cela s'ajoute la fin du réseau cuivre qui interviendra dans les prochaines années.

Il est à noter l'acquisition d'une tranche de cofinancement par sdfast pour un montant de 11 M€ TTC (montant non prévu au budget 2024).

L'année 2024 a vu une augmentation significative du coût liés à la location GC IBLO orange qui va se poursuivre en 2025.

En parallèle des raccordements en mode « stoc », le pré-raccordement a été introduit et s'est industrialisé, mode ayant deux avantages. D'une part, cela permet de limiter l'intervention des opérateurs commerciaux sur le réseau Li@in et donc les atteintes qu'ils sont susceptibles de lui causer et d'autre part, ce mode de raccordement est moins onéreux pour le SIEA.

Cette extension significative du réseau Li@in est naturellement corrélée à une maintenance accrue de ce dernier. Aussi, la supervision du réseau fibre et son exploitation se sont poursuivis en 2024 avec un haut niveau de qualité de service. Et ce, malgré un accroissement significatif des interventions à réaliser et des difficultés en matière de recrutement, résultant d'un marché de l'emploi tendu sur les différents types de profils experts recherchés également par d'autres employeurs potentiels.

L'année 2025 verra la poursuite de la dynamique des raccordements d'abonnés, les réalisations de complétudes et de migration concernant le déploiement en lien avec la fermeture progressive du réseau cuivre. A cela s'ajoute la poursuite de la refonte des contrats de câblage clients finals en mode « stoc », de même que la poursuite des négociations avec l'ARCEP et les opérateurs commerciaux afin de pouvoir repercuter la hausse des coûts de location du GC d'orange sur nos prix récurrents.

L'année 2025 prolongera et développera en outre l'action du SIEA sur les compétences en lien avec la maîtrise et la production d'énergie avec plusieurs enjeux majeurs :

➤ **En matière d'électrification rurale,**

Dans le cadre de la concession conclu entre le SIEA, ENEDIS et EDF pour une durée de 30 ans en 2019, le dernier plan d'investissement adopté permet d'assurer et de maintenir la résilience, la performance et la pérennité des réseaux électriques du département dans un objectif permanent visant à permettre la mise en oeuvre d'un service de première qualité à l'ensemble des usagers particuliers et entreprises.

Pour rappel :

- Le plan d'investissement 2024 /2027 prévoit 23,2 M€ de travaux.
Soit pour 2024 : 5,8 M€ (au 11/12/24 prévision de travaux au 31/12/24 de 8.3 M€)
2025 ; 5,8 M€, 2026 : 5,8 M€, 2027 : 5,8 M€.
Cette concession permettra de favoriser les actions pour la mise en oeuvre de la transition énergétique.
- RSE (Régie Services Energies), filiale du SIEA, assume le même service qu'ENEDIS sur 18 communes du département.
- La liste des communes urbaines et rurales n'a pas évolué fin 2020 grâce à la qualité des échanges entre le SIEA, ENEDIS et la Préfecture de l'Ain. Elle est établie pour 6 ans.

Pour mémoire, un 1^{er} PPI d'un montant de 17 millions d'euros de travaux a été conclu pour la période 2020 à 2023. Le SIEA se félicite de ce 1^{er} PPI, lequel a surpassé les objectifs fixés initialement :

- Un investissement plus important que l'enveloppe budgétaire prévue ;
- Des linéaires de travaux réalisés plus conséquents ;
- Un abaissement significatif des temps de coupure (60,6 minutes en moyenne par usager aujourd'hui contre 103 minutes en 2019) ;
- De nombreux renforcements du réseau électrique pour les zones prioritaires identifiées.

L'année 2025 demeura marquée comme les années précédentes par des demandes d'enfouissements, de renforcements ou d'extensions du fait notamment de l'évolution démographique constante du département.

La mobilisation et le suivi du Fonds d'Amortissement des Chartes d'Électrification (FACé) au profit des communes représenteront par ailleurs encore une fois une composante importante des activités du SIEA dans ce domaine pour 2025.

➤ **En matière d'éclairage public,**

En 2023, une importante étude a été menée pour les 94 207 points lumineux confiés au SIEA concernant la mise en oeuvre du plan de modernisation du réseau d'éclairage public comprenant le passage en LED ainsi que la supervision du réseau d'éclairage public et le pilotage à distance des armoires (allumage, extinction, gradation).

Tout d'abord, la nécessité de renforcer les actions de sobriété et d'efficacité énergétique ainsi que l'opération ARENH réalisée en 2022 sur les achats d'électricité a imposé des adaptations et évolutions des modalités de

cotisation pour les communes ayant transféré leur compétence et des aides apportées par le SIEA sur la réalisation des travaux.

Ensuite, afin de financer ces travaux de rénovation du réseau d'éclairage public et permettre aux communes de lisser leur investissement jusqu'à 13 ans après mise en œuvre du programme déployé sur 3 ans, le SIEA a mobilisé une solution d'intracring (avance remboursable) proposée par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC) à hauteur de 15 200 K€. Durant l'année 2024 la première tranche de 8 000 K€ a été mobilisée auprès de la banque des territoires filiale de la CDC à la suite du premier copil en date du 29/05/2024.

Ce dispositif permet de réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie. Les économies ainsi générées, sanctuarisées, sont affectées au financement du remboursement de cette avance.

Pour l'année 2024 l'objectif de 18 109 points lumineux traités a été dépassé avec 18 292 points lumineux engagés en modernisation. A la suite de ces travaux, des retours d'expériences sans extinction avec abaissement de la puissance d'éclairage font état d'une économie de 74% de la consommation en KWH et un gain financier de 46%. Des exemples de communes avec extinction font état d'une économie d'énergie de 78% avec un impact financier de - 33 %. Il est également à noter la passation des marchés propre aux travaux et à la maintenance du réseau d'éclairage public permettant une industrialisation de la modernisation du réseau.

L'enjeu majeur, pour 2025, sera en conséquence, à l'aune des solutions de financement trouvées, de conserver la dynamique sur le volume de points lumineux rénovés et d'assurer la remontée de la télégestion à l'armoire sur l'hyperviseur.

➤ **Pour l'aménagement du territoire départemental en bornes de recharges électriques,**

La période 2023-2024 a été marquée par de nombreux échanges avec la Préfecture de l'Ain afin de clarifier le rôle des différentes parties-prenantes sur ce sujet.

La loi impose, comme déjà évoqué lors du précédent débat d'orientation budgétaire, l'établissement d'un Schéma Directeur (SDIRVE) pour bénéficier de subventions et réfections sur les raccordements. Ce SDIRVE ne peut être présenté qu'à une échelle mutualisée, même si la compétence reste communale.

Elle fixe en outre des obligations règlementaires particulièrement contraignantes à l'horizon 2025 (exemple : équiper tous les parkings publics de plus de 20 places).

Elle impose par ailleurs, afin de déployer des bornes et percevoir les aides correspondantes, de disposer de la compétence afférente.

À ce jour, conformément au premier alinéa de l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence de création et d'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) relève des communes. Aucun établissement public du département susceptible de se doter de cette compétence IRVE ne l'a fait.

Fort de son expertise en matière de transition énergétique et de gestion de réseaux et à l'aune de la volonté partagée des différentes parties-prenantes d'assurer une répartition spatiale cohérente et adaptée au besoin

du territoire, le SIEA a en conséquence été sollicité par les communes de l'Ain et différents EPCI afin de les accompagner dans la structuration du maillage propre aux IRVE et la réalisation, pour se faire, d'un SDIRVE.

Ayant répondu favorablement à cette sollicitation, le SIEA a réalisé un SDIRVE, adapté au territoire du département de l'Ain, a souhaité présenter celui à la Préfecture de l'Ain dès janvier 2023 tout en attirant l'attention de cette dernière sur les difficultés concernant la soutenabilité financière de ce projet pour les collectivités du département à l'aune des importantes obligations réglementaires fixées.

Le SIEA, ne disposant donc pas de la compétence IRVE, a par ailleurs indiqué qu'il travaillait activement à la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la maintenance et la gestion d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

L'année 2024 a vu l'épilogue juridique de l'ensemble du processus à travers la modification des statuts du SIEA adoptée lors de l'assemblée générale du 26 juin 2024, la mise en œuvre du groupement de commandes et l'attribution des marchés. Le groupement de commandes permet de mutualiser le déploiement des IRVE à l'échelle départementale afin d'en réduire les coûts et d'apporter une cohérence dans le service proposé aux usagers sur le territoire. Grâce à son expertise technique le SIEA accompagnera dans le cadre du groupement de commandes les membres dans la définition de leurs besoins, dans les choix techniques, ainsi que lors de la réalisation des travaux et l'exploitation des infrastructures. Comme explicité à différentes reprises, le SIEA assurera en partie le financement de la première borne via un fonds de concours.

L'année 2025 sera marquée par le déploiement effectif des bornes IRVE.

➤ **Pour les usages du numérique au service des communes.**

La fin du déploiement du réseau fibre optique sur le département permet d'envisager de nouveaux usages afin de répondre plus que jamais aux différents besoins.

Suite à la concertation menée auprès des communes, intercommunalités, CD, CR, services de l'Etat, banques, associations et chambres consulaires, la démarche TIDA vise à terme à capitaliser sur un socle d'infrastructures réseaux et d'objets connectés afin de proposer de nouveaux usages et services numériques à destination des collectivités de l'Ain et de leurs usagers.

L'objectif du SIEA est de créer une solution simple, unique, répliquable et sécurisée permettant de piloter le territoire, gérer les réseaux, maîtriser l'énergie et exploiter ses données.

Ce projet porté en consortium avec la régie Li@in, la SEM LEA et le CEREMA a été déclaré lauréat de l'appel à projet Territoires Intelligents et Durables (TID).

Cette solution d'hyperviseur permet de :

- centraliser et surtout croiser les données publiques en temps réel ;
- d'obtenir un fonctionnement plus sobre des équipements et des bâtiments ;
- et également d'avoir un territoire plus résilient grâce à une supervision plus fine de l'ensemble des différents réseaux et des bâtiments.

Les collectivités Aindinoises bénéficieront ainsi d'un véritable outil décisionnel des politiques publiques d'aménagement pour des territoires plus durables.

Le SIEA prévoit pour la suite de son projet de déployer plus massivement sa solution pour :

- Télégérer l'extinction, la gradation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes (pour réduire la facture énergétique et optimiser les investissements publics) ;
- Remonter et analyser des données environnementales : comme la qualité de l'air intérieur et extérieur, (capteurs de CO2, pollution...), la qualité de l'eau, les données relatives à la gestion des bâtiments (consommation des flux, gestion du chauffage en temps réel).
Pour répondre aux décrets BACS ou qualité de l'air, mais aussi valoriser l'action des économes de flux financés notamment par les programmes ACTEE portés par la FNCCR et qui répondent aux enjeux étatiques et climatiques en matière de rénovation énergétique ;
- Suivre et optimiser la production de l'énergie (en tant qu'actionnaire de la SEM LEA) pour produire davantage ;
- Suivre et optimiser la consommation et la facturation de l'énergie (en tant que chef de file du groupement d'achat d'énergie pour les établissements publics de l'Ain) pour consommer mieux et dépenser moins ;
- Valoriser les investissements actuels et à venir du SIEA et de son concessionnaire sur le réseau de distribution mais aussi anticiper les futurs besoins en matière de transition énergétique (en tant que propriétaire des réseaux de distribution et en lien avec le PPI, EDF et ENEDIS) pour la résilience de notre territoire ;
- Assurer la sécurité des accès et des biens ou personnes grâce à la vidéoprotection en utilisant les infrastructures fibre afin de faire bénéficier à nos communes de prix attractifs et d'un réseau sécurisé ;
- Assurer la télégestion des futurs équipements/infrastructures de bornes de recharges de véhicules électriques, optimiser la supervision et le maintien du réseau fibre optique ou de réseaux d'eau etc.

L'ensemble de ces fonctionnalités étant assurées par un seul et même outil alliant simplicité et sécurité au services des divers utilisateurs.

Différents tests ont été réalisés durant l'année 2024 et l'année 2025 permettra de continuer à tester et développer, améliorer les fonctionnalités souhaitées. Le développement des diverses applications se poursuivront aussi en 2025 afin de répondre au mieux aux enjeux et aux besoins des collectivités Aindinoises.

En parallèle, la mise en action du programme des Conseillers Numériques, pour lequel le SIEA a été désigné coordonnateur dans le département de l'Ain, se poursuivra en 2025 en s'appuyant sur les ressources existantes et en s'adaptant aux modifications de financements de l'Etat. Plusieurs rencontres se sont tenues à ce sujet en 2024 avec les services de la Préfecture. Le dispositif s'inscrit dans le cadre de « France Numérique Ensemble » avec l'élaboration d'une feuille de route nationale territorialisée, en proposant une nouvelle forme de gouvernance de la politique publique de l'inclusion numérique au plus près des besoins des territoires.

Sur notre territoire, la feuille de route est pilotée par la Préfecture de l'Ain et le Conseil Départemental de l'Ain. Le SIEA, en tant que structure coordinatrice du dispositif des Conseillers Numériques, construit et participe à l'élaboration et le suivi de cette feuille de route aux côtés de l'ensemble des acteurs du réseau œuvrant pour l'inclusion numérique.

Le 1^{er} Comité départemental sur l'inclusion numérique s'est déroulé le 09/10/2024, a permis de présenter le diagnostic territorial et les 3 axes principaux qui en découlent, à savoir :

- Consolider l'écosystème de la médiation numérique ;
- Développer une offre de médiation numérique ambitieuse pour le territoire, et notamment vis-à-vis de publics désignés comme prioritaires (jeunes, parentalité, non mobiles) ;
- Structurer et coordonner le réseau de la médiation numérique dans l'Ain.

Le SIEA poursuivra par ailleurs son implication pour soutenir le déploiement des projets de vidéoprotection, notamment via l'emploi de son Système d'Information Géographique et du réseau Li@in (transport, stockage et sécurisation des données), véritable atout au profit des communes notamment sur le plan économique et



pour les forces de l'ordre avec un dépôt sécurisé des images permettant d'éviter les déplacements dans chaque commune en cas de réquisition.

L'enjeu majeur pour l'année 2025 sera de permettre la supervision, le maintien en conditions opérationnelles, et la gestion des réseaux du SIEA et de ses communes (éclairage public, vidéoprotection, centrales photovoltaïques, production, consommation et gestion de l'énergie, gestion des achats d'énergie, bornes de recharges de véhicules électriques, fibre optique, capteurs environnementaux, objets connectés...).

NOTA : Sauf remarques particulières, les évolutions indiquées dans le texte font état des évolutions de budget principal à budget principal. Lorsqu'il s'agit de dépenses ou recettes réalisées, cela est précisé dans le texte. Au moment de la rédaction du présent rapport le CA 2024 n'est pas encore connu. Les dépenses et recettes 2024 peuvent encore évoluer à la marge en fonction des prises en charge en cours à la Paierie Départementale.

Compte tenu de la forme juridique du SIEA, le budget prévisionnel élaboré en début d'année ne peut être rectifié par décision modificative qu'en fin d'année, le budget prévisionnel contient donc des marges portant sur plus de la moitié d'une année et l'analyse et les comparaisons des écarts entre les prévisions et le réalisé doit donc en tenir compte.

1. Budget principal

Comme précisé en introduction, le budget principal du SIEA retrace les opérations relatives aux compétences historiques du syndicat en tant qu'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité ainsi que celles relatives aux compétences optionnelles telles le gaz, l'éclairage public, le SIG...

Le budget principal assure également un rôle support pour l'ensemble des activités du SIEA.

En effet, il assure les dépenses de personnel, de communication, de logistique et moyens généraux (véhicules, fournitures, passation des marchés, juridique, etc) qui font ensuite l'objet d'un remboursement par les autres budgets.

1.1. Les ressources du budget principal

1.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2025 s'établissent à 30,2 M€.

Ces dernières sont essentiellement composées :

- De la refacturation de personnel mise à disposition de la Régie Li@in (3,6 M€) ;
- Des recettes fiscales (TCFE) (9.1 M€),
- De la participation des communes aux travaux d'Eclairage Public (EP) (2,9 M€) et de génie civil télécom (708 K€),
- Des cotisations des communes toutes compétences (8,1 M€),
- Des redevances gaz et électricité (3,5 M€),

A ce jour le réalisé 2024 est de 27.78 M€.

1.1.2. Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes réelles d'investissement s'établissent quant à elles à 18.26 M€.

Pour mémoire, 40.8 M€ avaient été votés au budget primitif en 2024 pour une réalisation provisoire de 30.1 M€.

Les recettes d'investissement de l'exercice antérieur sont maintenues dans leur structure.

Les montants attendus pour 2025 sont ajustés au regard des prévisions, notamment s'agissant de la mobilisation du FACé (3 M€), de la participation des communes aux travaux d'éclairage public selon les modalités votées lors du précédent Comité Syndical (5,2 M€) qui s'accompagnera en outre du déblocage du second versement relatif au contrat d'intracring (pour 2025 : 5.3 M€, pour rappel en 2024 : 8 M€, le solde de 1.9 M€ sera versé en 2026).

L'on notera en outre, 450 K€ de subvention résultant de l'appel à projet Territoire Ingénieux et Durable de l'Ain (TIDA) pour lequel le SIEA a été déclaré lauréat. Une partie de cette recette sera reversée aux autres porteurs du projets membre du consortium (Régie Li@in, SEM-Léa, CEREMA).

En fonction de la reprise des résultats constatés au compte administratif 2024, la mobilisation d'un emprunt sera éventuellement nécessaire afin d'équilibrer le budget. Le montant de cette mobilisation n'est en conséquence pas connu à date.

1.2. Les charges du budget principal

1.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à hauteur de 25.4 M€ en 2025 comparées au montant voté en 2024 à hauteur de 27,7 M€. La réalisation actuelle provisoire est de 19.6 M€.

Il s'agit des charges à caractère général, les charges de personnel et les charges de gestion courante qui permettent à l'ensemble des services du syndicat de fonctionner. Elles résultent principalement :

- Consommation électrique relative à l'EP pour un montant prévisionnel de 5.9 M€ ;
- De la participation au budget annexe communication électronique dont il est proposé de maintenir le montant à 2,6 M€ pour l'année 2025, comme pour les exercices antérieurs ;
- Les dépenses de personnel font l'objet d'un développement au chapitre 012, elles s'établissent prévisionnellement à hauteur de 6,8 M€ pour l'année 2025, en légère augmentation par rapport à l'année 2024 (6,5 M€) notamment à l'aune de l'augmentation de la cotisation employeur CNRACL (estimation 50 K€), de l'évolution naturelle des carrières des agents liée aux avancements de grades et d'échelons ;
- De la planification d'un programme de formation des agents pour un montant de 120 K€ étant précisé que ce montant considère exclusivement les formations dispensées hors CNFPT ;
- Du remboursement de la TCFE aux communes urbaines pour un montant de 400 K€ ;
- De la restitution des CEE aux communes pour un montant de 600 K€ ;
- De la mise en place de la solution d'hypervision exposée en introduction qui implique l'inscription de 302 K€ en fonctionnement correspondant aux prestations de maintenance afférentes ;
- Des intérêts des emprunts (emprunt intracting et emprunt de 6 M€ voté en décision modificative lors de l'AG du 29 novembre 2024) pour un montant de 300 K€.

1.2.2. Les dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses réelles d'investissement s'établissent à 50,7 M€ pour 2025 comparé à un montant voté en 2024 à hauteur de 64.5 M€ au budget primitif avec un réalisé provisoire qui s'établit à 21,3 M€. Ces prévisions comprennent principalement :

- Les travaux d'électrification rurale pour un montant estimé de 19.6 M€ pour 2025, d'éclairage public à hauteur de 18 M€ (modernisation du parc d'éclairage public), de gaz et de génie-civil télécommunications pour 2.7 M€, soit au total 40.3 M€ ;
- Un montant de 3 M€ à prévoir dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEM-Léa étant précisé que cette augmentation de capital sera réalisée sur 3 exercices, l'année 2025 prévoyant un montant de 879 K€ (montant versé en 2024 1 M€) ;
- Une somme de 2,1 M€ relative au remboursement des reliquats des participations des communes sur les opérations d'électrification rurale soldées ;

- Le développement de la solution d'hypervision exposée en introduction, toujours un enjeu majeur de l'année 2025, qui entraîne l'inscription de 650 K€ en investissement correspondant aux prestations logicielles et de formation à l'outil, conformément à la réponse du SIEA à l'appel à projet de l'Etat ;
- Le remboursement du capital des emprunts (emprunt intracting et emprunt de 6 M€) pour 1M€.

Il est en outre à noter :

- La poursuite des investissements en logiciels pour la gestion électronique des documents (GED), la gestion opérationnelle des travaux, la gestion des relations avec les collectivités (GRC), le système d'information de management de l'énergie...
- Pour mémoire, la quasi-totalité des dépenses d'investissement est gérée comptablement en en AP/CP. Au moment du vote du budget primitif, les AP/CP sont réajustées. Les dépenses d'investissement font aussi l'objet de reports de l'exercice antérieur.

2. Budget annexe communication électronique

2.1. Les ressources du budget annexe communication électronique

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Pour équilibrer ses dépenses, ce budget annexe ne dispose que de peu de ressources propres.

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour 2025 sont de 34,6 M€ réparti comme suit :

- La redevance versée par le budget RESO-LI@in, pour un montant estimé de 32 M€
- La participation du budget principal inchangée de 2,6 M€

2.1.2. Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes réelles d'investissement pour 2025 sont estimées à hauteur de 29,5 M€.

La très forte accélération du déploiement en 2024 et sa fin en 2025 ainsi que la poursuite des travaux d'extension pourront conduire à la mobilisation d'un emprunt dont les modalités restent à définir à date.

Par ailleurs, sont attendues des subventions ou contributions des EPCI (2 M€), du Département (1.5 M€), de l'Etat (4.5 M€), la région a achevé son programme de financement en 2024. Pourrait être ajouté un montant de 2 M€ résultant de la régularisation du versement des contributions de 2 EPCI qui s'étaient engagés en 2019. A cela s'ajoute la restitution de la TVA pour un montant prévisionnel de 19 M€.

En fonction de la reprise des résultats constatés au compte administratif 2024, la mobilisation d'un emprunt sera nécessaire afin d'équilibrer le budget. Le montant de cette mobilisation n'est en conséquence pas connu à ce jour.

2.2. Les charges du budget annexe communication électronique

2.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont de 13,1 M€ pour 2025 composées essentiellement du montant des intérêts d'emprunts en cours (13 M€).

Ce montant pourra, pour le vote du budget primitif, être revu à la hausse en fonction des mobilisations d'emprunts programmées.

2.2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 sont inférieures à celles de 2024 et comptabilisées à hauteur de 123.6 M€ et essentiellement composées :

- Des travaux de déploiement relatif au réseau fibre optique (103.4 M€), en diminution par rapport au budget voté en 2024 (145 M€) à l'aune du terme du déploiement prévu courant 2025 tenant compte d'un fort besoin d'investissement concernant la partie raccordement d'abonnés. Ce montant comprenant 9.3 M€ pour les travaux d'exploitation du réseau (licences, renforcement, mise à niveau, travaux de dévoisement, sécurité...);

- De 18,2 M€ pour le remboursement en capital des emprunts mobilisés en cours (ce montant pourra, pour le vote du budget primitif, être revu à la hausse en fonction des mobilisations d'emprunts prévues) ;
- De la restitution d'1.5 M€ concernant le FEDER du fait de cofinancements supplémentaires qui n'étaient pas prévus dans la convention. En effet, ces cofinancements supplémentaires ont engendré un réexamen du plan de financement global afin de définir l'incidence de ceux-ci sur le montant de la subvention FEDER ce qui a conduit à devoir restituer cette somme.

3. Budget régie RESO-LIAin

3.1. Les ressources du budget RESO-LIAin

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont constituées quasi exclusivement des redevances versées par les clients (les fournisseurs d'accès à internet) pour l'accès au réseau fibre.

La prévision 2024 se situait à hauteur de 49.4 M€ et a été réalisée à hauteur de 52.5 M€ mettant en exergue la forte commercialisation et le bienfait de la concurrence exercée sur notre réseau avec la présence effective de l'ensemble des opérateurs nationaux.

L'on notera des recettes non perçues sur l'exercice 2023 (1,2 M€) résultant de la défaillance de la société K-NET dans le cadre de l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire intervenue en janvier 2024. La société K-NET a bénéficié d'une période d'observation qui est prolongée jusqu'à la fin du mois de janvier 2025. Dans ce cadre, lors de la clôture de l'exercice 2024 une provision pour créances douteuses a été comptabilisée à hauteur de 1.2 M€ (montant voté lors de l'AG du 29/11/24 en décision modificative).

Pour 2025, le montant des recettes a été prévu à hauteur de 54.1 M€.

3.1.2. Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement sont exclusivement des recettes d'ordre, notamment des dotations aux amortissements.

3.2. Les charges du budget RESO-LI@in

3.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 sont estimées à hauteur de 57.6 M€, comparativement au montant de 52.5 M€ inscrit au budget 2024 et exécuté à ce jour à hauteur de 48.4 M€.

La différence est principalement constituée :

- Du montant de la redevance versée au budget communication électronique (prévue à 32 M€ en 2025 contre une inscription de 28.7 M€ en 2024)
- Location des infrastructures d'orange qui poursuit son augmentation exponentielle (BP 2024 : 3 M€ et DM du 29 novembre 2024 2.5 M€ soit un total de 5.5 M€) la prévision pour l'exercice 2025 est de 7.4 M€.

Contrairement aux années précédentes, il est à noter la non-reconduction de l'IFER pour un montant de 950 K€ (imposition forfaitaire des entreprises de réseau).

Une augmentation des frais de maintenance du réseau Li@in est également à prévoir pour l'année 2025 (7,5 M€ contre 6.1 M€ inscrit en 2024) à l'aune du déploiement massif du réseau fibre optique sur le département imposant un accroissement des opérations de maintenance.

Enfin, il est à noter un ajustement de la refacturation des moyens mise à disposition par le SIEA à la Régie proposés pour 2025 (3.6 M€ pour 2025 contre 4 M€ inscrit au budget primitif 2024).

3.2.2. Les dépenses d'investissement

Les prévisions de dépenses d'investissement pour 2025 s'établissent à 1,1 M€ comprenant :

- Immobilisations incorporelles en baisse (logiciels principalement, licences, évolution et optimisation des logiciels, évolutions réglementaires,) : 249 K€ dont 33 K€ relatif à l'acquisition de la solution d'hypervision ;
- 867 K€ d'acquisition de matériels destinés à maintenir le réseau fibre optique, en forte extension.

4. Budget annexe transition énergétique

Ce budget (Budget annexe photovoltaïque) a été créé en 2018 pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux, il a été décidé de renommer ce budget annexe transition énergétique.

4.1. Les ressources du budget transition énergétique

4.1.1. Les recettes de fonctionnement

Le SIEA, à l'aune de son statut d'actionnaire majoritaire de la SEM LEA, l'accompagne dans sa gestion administrative et technique. Cet accompagnement génère, pour le SIEA, des recettes de fonctionnement à hauteur de 105 K€ composés :

- Du paiement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisées par le SIEA à son profit (accompagnement sur la mise en œuvre de projets photovoltaïques essentiellement à date). Et également du règlement des prestations support réalisées par le SIEA afin d'en faciliter la gestion (gestion du courrier, moyens matériels, location de véhicules, actions de communication, ...). Soit un montant prévisionnel pour l'exercice 2025 de 105 K€.

A cela s'ajoute la revente de l'électricité avec une prévision de 45 K€.

4.1.2. Les recettes d'investissement

Les recettes attendues sont une subvention de la Région pour 5 centrales photovoltaïques du SIEA (à hauteur maximum de 30 K€).

4.2. Les dépenses du budget transition énergétique

4.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'établissent, pour l'année 2025 à hauteur de 3.9 K€, il s'agit essentiellement des charges d'intérêts concernant l'emprunt.

4.2.2. Les dépenses d'investissement

La prévision pour l'exercice 2025 s'établit à 25.5 K€ il s'agit essentiellement du remboursement du capital lié à l'emprunt.

5. Budget annexe prestation de service IRVE (nouveau budget)

5.1. Les ressources du budget annexe prestation de service IRVE

5.1.1. Les recettes de fonctionnement

Il s'agit de la prestation de services concernant l'élaboration au nom et pour le compte des communes membres concernées d'un schéma directeur (SDIRVE) correspondant à leurs besoins. Soit un montant prévisionnel pour l'exercice 2025 de 11 250 € HT (prix unique par commune de 45 € HT, incluant également la mise à jour su schéma directeur de 2026).

5.2. Les charges du budget annexe prestation de service IRVE

5.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Prestations intellectuelles assurées par le SIEA pour un montant prévisionnel de 11 250 €.

6. Budget annexe prestation de service vidéoprotection (nouveau budget)

6.1. Les ressources du budget annexe prestation de service vidéoprotection

6.1.1. Les recettes de fonctionnement

Il s'agit du montant relatif à la mise à disposition du dossier de consultation des entreprises et l'accompagnement, le suivi du projet des communes pour un montant prévisionnel de 1 125 € HT (prix unitaire 75 € HT).

6.2. Les charges du budget annexe prestation de service vidéoprotection

6.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Prestations intellectuelles assurées par le SIEA pour un montant prévisionnel de 1 125 €.

7. Charges de personnel

7.1. Dépenses liées au personnel en 2024 :

Les dépenses liées au personnel sont retracées au chapitre 012. Elles concernent les salaires, les primes, les charges et les différentes prestations sociales.

Lors du vote du budget primitif 2024, le tableau des emplois et des effectifs a été établi de la manière suivante :

Cadre d'emploi	Postes créés	Postes occupés	Postes affectés à la Régie	Postes vacants
Ingénieur en chef	1	1	0	0
Ingénieur/ingénieurs principaux	23	15	8	8
Techniciens/techniciens principaux	38	32	18	6
Adjoints techniques	1	1	0	0
Attachés/attachés principaux	14	11	0	3
Rédacteurs/rédacteurs principaux	10	6	1	4
Adjoints administratifs	30	26	9	4
TOTAL	117	92	36	25
Accroissement temporaire d'activité	10	3	0	7
Apprentis	9	5	3	4

Soit un total de 117 postes dits permanents avec un taux d'occupation de près de 78.7%.

Au 24 janvier 2025, le tableau des emplois permanents est établi de la manière suivante :

Cadre d'emploi	Postes créés	Postes occupés	Postes affectés à la Régie	Postes vacants
Ingénieur en chef	1	0	0	1
Ingénieur/ingénieurs principaux	23	17	8	6
Techniciens/techniciens principaux	38	33	18	5
Adjoints techniques	1	1	0	0
Attachés/attachés principaux	14	13	0	1
Rédacteurs/rédacteurs principaux	10	7	1	3
Adjoints administratifs	30	24	9	6
TOTAL	117	95	36	22
Accroissement temporaire d'activité	10	3	0	7
Apprentis	9	4	3	5

Soit un total de 117 postes dits permanents avec un taux d'occupation de près de 81.2%.

On peut noter les nombreuses vacances de postes dans les cadres d'emploi des ingénieurs et techniciens. En effet ceux-ci sont particulièrement complexes à pourvoir compte tenu du nombre de candidatures très restreint du fait de la grille salariale de la fonction publique inadaptée aux métiers d'experts et qui contraint les promotions qui ne sont pas liées au mérite mais dépendent des quotas départementaux.

Un poste d'ingénieur demeure vacant du fait de l'engagement pris par le SIEA de conserver un poste pour l'actuel directeur général de la SEM Léa dans l'hypothèse d'une fin de détachement.

Par ailleurs, en deux ans le taux d'occupation s'est amélioré, en effet, celui-ci passe de 68 % en 2023 à 81.2 % en 2025.

Au 24 janvier 2025, les emplois permanents pourvus se décomposent de la manière suivante entre filière technique/administrative et hommes/femmes :

Catégorie	Filière Technique		Filière Administrative	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A+	0	0	0	0
A	15	2	6	7
B	29	4	0	8
C	0	1	1	22
Total	44	7	7	37

Pour rappel au 25 janvier 2024, ils se décomposaient comme suit :

Catégorie	Filière Technique		Filière Administrative	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A+	0	1	0	0
A	14	1	4	7
B	30	3	0	6
C	0	1	2	24
Total	44	6	6	37

Malgré l'ouverture faite par le SIEA afin de féminiser les postes de la filière technique, les candidatures féminines sont toujours rares voire inexistantes, nous pouvons observer l'effet inverse sur la filière administrative. Ainsi au 24 janvier 2025 13.73 % (2024 : 15 %) des postes de la filière technique sont occupés par du personnel féminin pour 84.09 % (2024 : 86.04 %) en ce qui concerne la filière administrative.

7.2. Dépenses liées au personnel pour 2025 :

L'objectif demeure de maîtriser la masse salariale en optimisant l'organisation, la mutualisation et les outils de gestion. Par ailleurs, il est à noter que certaines activités font l'objet de refacturation ou de subvention qui contribuent donc au financement de la masse salariale (conseillers numériques, économes de flux, usages du numériques, IRVE, ...) ou par refacturation (Régie Réso Li@in, SEM Léa) permettant un moindre impact sur les finances du SIEA et ce même si le poste doit être intégralement budgétisé.

Concernant les projets d'une durée limitée dans le temps, il est proposé de maintenir le recours aux contrats à durée déterminée ainsi qu'aux contrats de projet malgré les difficultés de recrutement pouvant être éventuellement rencontrées sur ce type de contrat.

Pour l'exercice 2025, les effectifs inscrits au tableau des emplois permanents demeurent stables. En effet, il est proposé notamment de créer un poste en fonction des besoins actuels du syndicat, d'actualiser le tableau en fonction des recrutements intervenus et de supprimer les postes vacants ou affectés à un besoin devenu obsolète. En outre, les changements de catégorie proposés n'ont qu'un impact limité en termes de budget.

Créations 9 postes permanents et suppressions de 9 postes :

- Promotions :

- 1 poste d'ingénieur ER-EP au sein de la direction travaux (création A ingénieur, suppression B technicien à la suite de l'inscription sur liste d'aptitude des ingénieurs territoriaux, à l'issue d'une démarche de promotion interne, de l'agent assurant ces fonctions et étant précisé l'important niveau d'expertise nécessaire à l'exercice des missions) ;
- 1 poste d'ingénieur à la direction des systèmes d'information (création A ingénieur, suppression B technicien à la suite de l'inscription sur liste d'aptitude des ingénieurs territoriaux, à l'issue d'une démarche de promotion interne).

Les suppressions des postes occupés précédemment seront proposées après la période de stagiairisation sur le budget 2026.

- Evolutions à effectif constant :

○ – Transformations de poste :

- 1 poste d'administrateur réseaux (création B et suppression du poste A créé en 2024 et non pourvu à ce jour, l'emploi est actuellement pourvu dans le cadre d'un contrat de projet catégorie B technicien, cela permettra d'embaucher un candidat en CDI de droit privé car rattaché à la régie). Cette transformation permettra de mieux répondre aux besoins actuels du SI, évolution nécessaire afin d'assurer une gestion et une maintenance efficaces du système d'information li@in ;
- 1 poste de responsable territorial (création B et suppression A : poste pourvu par un agent en catégorie B technicien alors que le poste était ouvert en catégorie A attaché) ;
- 1 poste d'assistante comptable (création C et suppression B : poste pourvu par un agent de catégorie C adjoint administratif alors qu'il était pourvu par un agent en catégorie B rédacteur ayant quitté le syndicat) ;
- 1 poste de responsable communication/marketing (création A suppression C) : il est nécessaire de procéder au recrutement d'une personne afin de mettre en œuvre une stratégie de communication, manager le service et piloter les différents événements organiser par le SIEA ;

- 1 poste d'assistant(e) assemblées et ressources humaines (création C, suppression B ; poste de chargée des assemblées et ressources humaines, il convient de transformer l'ancien poste relevant de la catégorie B rédacteur en un poste relevant de la catégorie C adjoint administratif).
- 1 poste d'assistant(e) du service affaires juridiques et de la commande publique (création B, suppression C poste d'assistant(e) achat) : identification d'une personne pour l'ensemble des activités du SIEA et les services généraux concernant la partie assurantielle des sinistres particulièrement pour le suivi des sommes à recouvrer auprès des tiers. De plus, la personne sera chargée d'autres missions administratives au sein du service.
- Création d'un poste compensée par la suppression d'un poste inoccupé :
 - A l'aune des besoins identifiés par les services, il convient de créer 1 nouveau poste
 - 1 poste de DATA analyste (création A) pour construire l'architecture d'un puit de données, ainsi qu'un outil de reporting commun au SIEA (graphiques, dashboard etc...)

En contrepartie il est proposé de supprimer un poste vacant qui n'est plus nécessaire aux activités du syndicat :

- 1 poste de responsable des réseaux et usages (suppression A ingénieur) ;
- Suppression de postes à la suite de promotion interne

A la suite de la titularisation des agents promus en interne dans leurs nouveaux cadres d'emplois de catégorie A et B, il convient de supprimer les postes précédemment occupés en catégorie B et C

- 1 poste de responsable éclairage public-électrification rurale du cadre d'emplois des techniciens
- 1 poste de responsable usages du numérique du cadre d'emplois des rédacteurs
- 1 poste de chargé(e) des relations externes du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Le maintien des emplois non permanents (contrats pour projets temporaires, dont conseillers numériques) et la diminution du nombre de renforts sont également proposés.

La part des charges de personnel remboursées par la régie RESO-Li@in votée à 4 M€ en 2024 est proposée en légère diminution soit un montant de 3.6 M€ estimé en 2025.

Les autres charges de personnel qui seront remboursées au SIEA sont estimées comme suit :

- Le remboursement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des prestations support réalisées par le SIEA au profit de la SEM-Léa, estimé pour l'année 2025 à 105K€.
- La subvention relative aux conseillers numériques à hauteur de 139.50 K€ composée de 47 K€ de participation des communes et de 92.50 K€ de subvention de l'Etat.
- Les charges de personnel relatives aux économes de flux 80 K€.

7.3. Temps de travail et avantages en nature :

La réglementation sur le DOB implique de faire un rappel sur le temps de travail au sein du SIEA. La plupart des éléments liés à cette question ont été présentés lors du Bureau Syndical du 26 juin 2020 qui portait notamment sur l'adoption du Règlement intérieur du SIEA, décision rapportée au Comité Syndical suivant.

Pour rappel, les principaux éléments sont les suivants :

La durée du travail, soit 35H00, s'entend du travail effectif dans les conditions définies par l'article 2 du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'ARTT.

Horaires :

Pour la période de janvier à mai compris puis de septembre à décembre :

- Semaine de 32H00 avec vendredi en ARTT : 8H00/12H00 – 13H30/17H30
- Semaine de 39H00 avec vendredi travaillé : 8H00/12H00 – 13H30/17H30 (13H00-16H00 le vendredi après-midi). Cependant, possibilité de reprise du travail à 13H00 (au lieu de 13H30). Dans ce cas, l'agent termine à 17H00 au lieu de 17H30.

Pour la période de juin à août, pas de RTT donc semaine de 39H00.

Les horaires fixes et vendredis en ARTT ne s'appliquent pas au directeur(trice) général(e) ni au directeur(trice) travaux compte tenu des déplacements et de l'activité, une exception peut être faite également aux agents qui sont amenés à se déplacer. Dans l'ensemble des cas le volume d'heure hebdomadaire est respecté.

Certains agents de la régie et de la direction travaux réalisent des astreintes.

Pour une année pleine et sans absence un agent bénéficie de 25 CA, 20 RTT imposés et 5 RTT mobiles. L'agent qui n'aurait pas utilisé intégralement ses droits à congés peut en déposer une partie sur un CET.

Notons qu'une réflexion est en cours pour mettre en place les horaires flexibles.

Avantages :



Les personnels de droit privé bénéficient, comme imposé par la loi, d'une mutuelle et d'une prévoyance obligatoires. Le dispositif a été élargi en 2019 aux agents de droit public pour une mutuelle et une garantie de maintien de salaire dont le contrat est labellisé.

Les agents disposent de tickets restaurant d'une valeur faciale de 8 € financés à 50 % par le SIEA.

D'autres aspects de la politique sociale du SIEA relèvent des prestations assurées par le Comité National d'Action Sociale (CNAS). Auquel le SIEA a adhéré à compter du 1^{er} janvier 2024 conformément à la délibération n°DE202311087 du Bureau Syndical du 17 novembre 2023 dont il a été fait part au compte-rendu des actes propres au Comité Syndical du 1^{er} décembre 2023.

Cette adhésion permet aux agents de bénéficier d'un très large éventail de prestations, évoluant chaque année, dont la liste exhaustive et les conditions d'attributions sont fixées dans le guide des prestations du CNAS, accessible en ligne ou sur demande.

8. Emprunts

Source : *Financeactive*.

8.1 Dette actuelle – chiffres-clés

Synthèse au 31/12/2024.

Budget	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre d'emprunts
Budget principal	8 000 000 €	2%	12 ans et 6 mois	1
Budget communication électronique	401 286 161 €	3,40%	22 ans et 1 mois	42
Budget transition énergétique	157 500 €	1,28%	14 ans et 9 mois	1
Total tous budgets	409 443 661 €	3,37%	21 ans et 11 mois	44

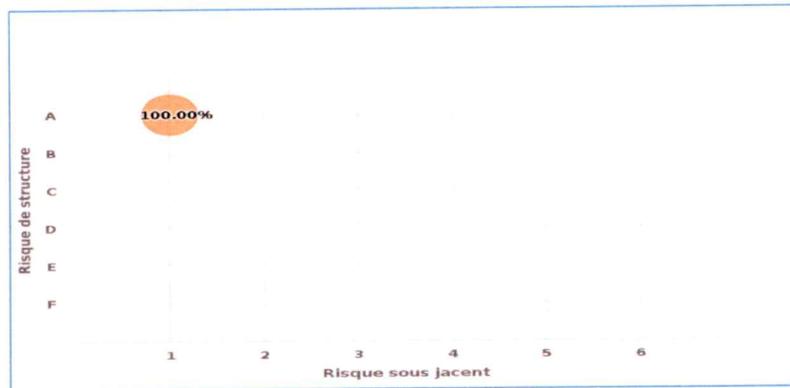
Rappel du capital restant dû consolidé au 31/12/2023 : 378 365 894 €.

Activité 2024 :

- Réalisation de l'emprunt de 40 000 K€ prévu au budget communication électronique (caisse d'épargne 20 000 K€ et banque postale 20 000 K€) ;
- La convention intracting a été signée en décembre 2023 avec la Banque Des Territoires (avance remboursable de 15 200 K€, taux fixe de 2%), la première tranche a été mobilisée en 2024 pour un montant de 8 000 K€.
- Décembre 2024 signature des deux contrats concernant les emprunts de 10 000 K€ (budget communication électronique) et de 6 000 K€ (budget principal) prévus au sein de la décision modificative votée lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2024.

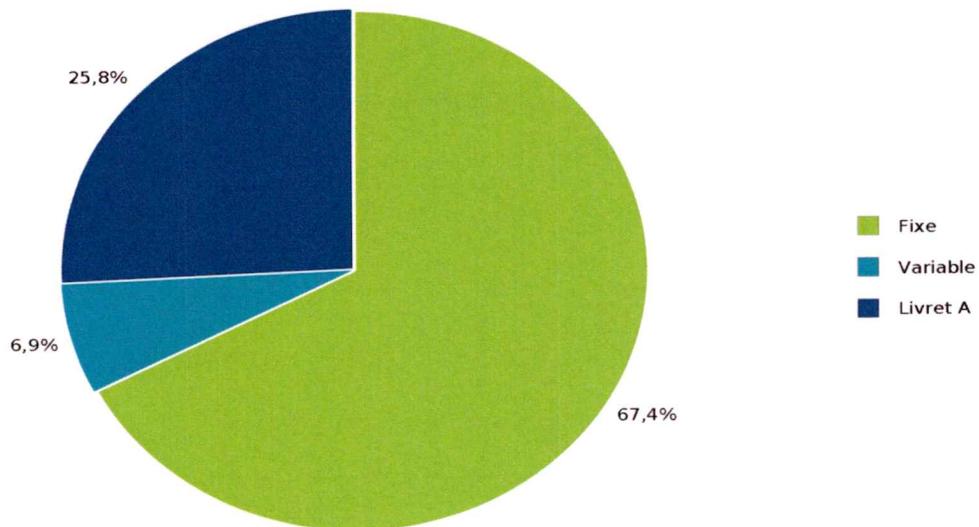
8.2 Répartition des risques

Charte de bonne conduite



Classification Gissler A1 soit le risque le plus faible.

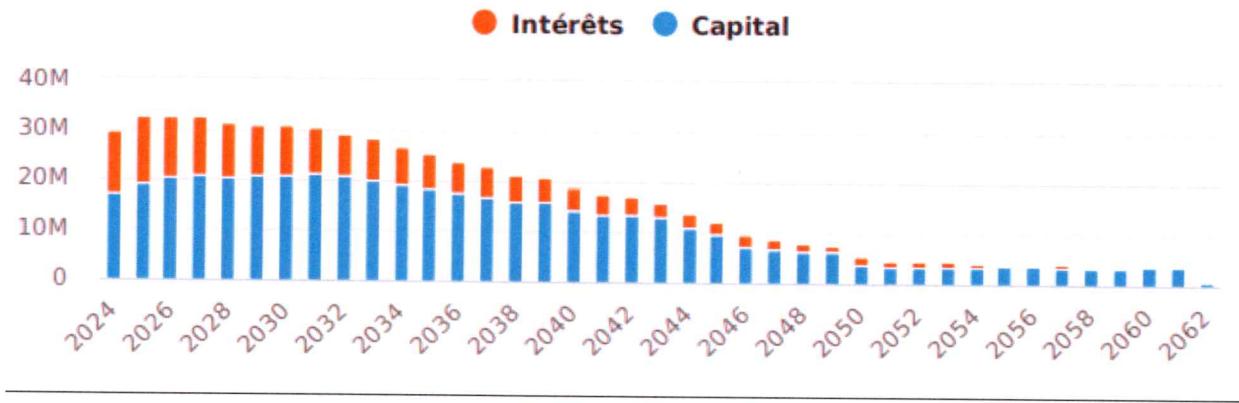
Dette par type de taux



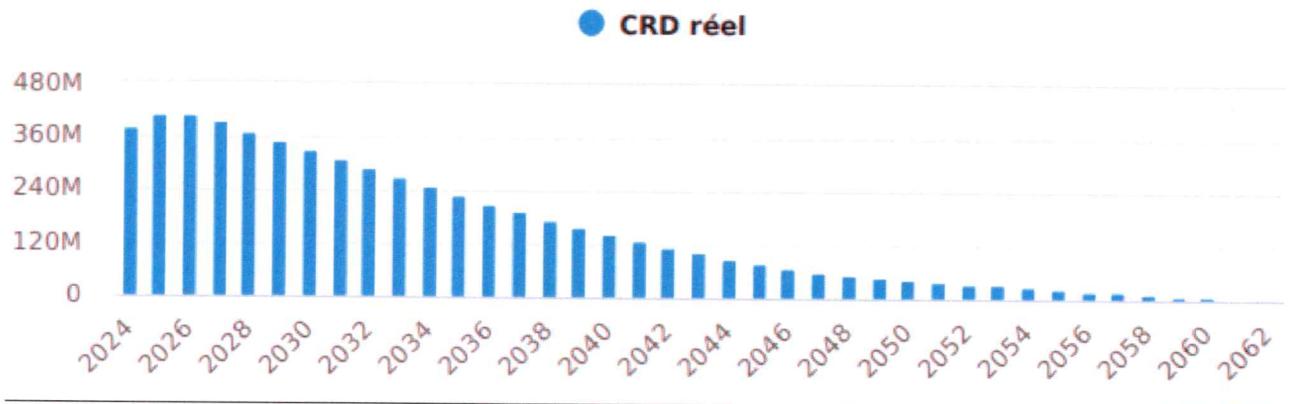
Les emprunts du SIEA demeurent des emprunts simples non structurés, sécurisés et principalement à taux fixe.

8.3 Profil de remboursement de la dette

Flux de remboursement



Evolution, du capital restant dû



Annexe 1 – Rapport sur le Développement Durable

L'article L2311-1-1 du CGCT précise que pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Il est proposé en annexe 1 du présent rapport d'orientations budgétaires 2025.

Chaîne d'intégrité du document : 5A BD 99 9F 22 67 E1 6B F5 8B E3 79 45 96 B1 CA
AR préfecture : 001-250100211-20250214-DE202502007-DE



Reçu en préfecture le : 24/02/2025

Publié le : 24/02/2025

Par : SIEA - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN

Document certifié conforme à l'original

<https://publiact.fr/documentPublic/544465>

PAGE 32/32